

Commune de Saint-Priest en Jarez

EXTRAIT

du procès verbal des délibérations prises par le Conseil Municipal

dans sa séance du 22 mars 2021

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille- PELLEGRIN Jacques
- GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC
Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert -
BAUDRY Michèle - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE
Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo

Etaient absentes :

Mmes. REPELLINI Raymonde - CONVERT Pascale - SCHERRER Marie-Jeanne - SCHERIANI Myriam -
JOLY Florence - LAFON Lise - MOURGUES Corinne

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à M. SERVANT
Mme CONVERT à Mme BAUDRY
Mme SCHERRER à Mme GEUSENS
Mme JOLY à Mme BISACCIA
Mme LAFON à Mme PAPIN

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian SERVANT, Maire :

Approuve le procès-verbal de la précédente réunion.

- Procède à l'installation d'une conseillère municipale, Madame Corinne MOURGUES

Finances

- Donne son accord sur les comptes de gestion 2020 de la Commune et du service des pompes funèbres
- Se prononce favorablement sur les comptes administratifs 2020 pour la Commune et le service des pompes funèbres (en l'absence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Madame BISACCIA, première adjointe)
- Budget de la Commune : décide d'affecter le résultat 2020
- Vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021
- Approuve le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

Pour la Commune :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 9 698 020.65 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 817 015.26 €

Pour le service des pompes funèbres :

Dépenses et recettes d'exploitation : 24 813.31 €

Dépenses et recettes d'investissement : 25 704.95 €

- Donne un avis favorable au versement d'une subvention à la Régie de Gestion du NEC pour l'exercice 2021

Administration Générale

- Prend acte de l'état des décisions du Maire pour les derniers mois
- Approuve le bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2020
- Médiation éducative et sociale : autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec l'AGASEF (Association de Gestion de l'Action Sociale des Ensembles Familiaux)
- Procède au remplacement de Madame Andrée CHAIZE dans les différents comités et commissions
- Saint-Etienne Métropole - Prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019 et du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2019
- Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité : autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Préfecture de la Loire
- Demande au SIEL-Territoire d'Energie Loire d'assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'éclairage rue de la Piot et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir
- Donne son accord sur la cession d'une partie d'un bâtiment communal à la SCI FORDU et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente

Personnel Communal

- Approuve le nouveau tableau des effectifs
- Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Loire : autorise Monsieur le Maire à signer une convention de délégation partielle de gestion du personnel (service remplacement)

Questions diverses

- Examine un certain nombre de questions diverses et renvoie à l'étude des services certains points particuliers

